

Info client 06/2009



Wil, le 23 novembre 2009

Chers clients et partenaires

Arrêt RPLP

Depuis le 1^{er} janvier 2008, près de 5'000 propriétaires de camions ont fait opposition à l'augmentation de la taxe RPLP. La direction générale des douanes ayant rejeté trois oppositions et suspendu les autres procédures, les oppositions rejetées avaient alors été portées devant le Tribunal administratif fédéral. Ce dernier avait admis les recours en date du 21 octobre 2009. Le Tribunal administratif fédéral a constaté dans son arrêt qu'il n'existe plus aucune base légale pouvant justifier une hausse supplémentaire de la RPLP. Le DFF et le DETEC ont examiné les attendus du jugement et décidé de recourir contre ce jugement devant le Tribunal fédéral.

CAMION TRANSPORT SA prend acte de la décision du Conseil fédéral de porter le litige relatif à la hausse 2008 de la RPLP devant le tribunal fédéral. Compte tenu du jugement très clair du tribunal administratif fédéral et également dans le contexte économique particulièrement difficile de la branche, la décision du conseil fédéral est incompréhensible. La branche des transports routiers continue à être saignée à vif.

Ce recours signifie que maintenant seul l'arrêt de dernière instance du Tribunal fédéral doit être attendu pour une fixation définitive des taux d'imposition RPLP.

En raison des grandes incertitudes, la direction des douanes a décidé de facturer avec effet immédiat les taux RPLP de 2007. **La répartition des classes d'émission reste malheureusement inchangée.** Cela veut dire qu'un camion Euro 3 qui était jusqu'à fin 2008 dans la classe d'émission la moins chère, restera tout de même dans la catégorie moyenne. De ce fait **les économies RPLP de 4.9 % à 6.3 % restent relativement faibles.** Néanmoins, nous espérons naturellement que le Tribunal fédéral décidera en faveur de l'Economie et que les taux RPLP 2007 continueront à être appliqués dans le futur. Dès ce jour, les transporteurs devront par conséquent provisionner cette différence de RPLP encaissée.

Prix de transport

Jusqu'à une décision RPLP définitive, les conditions tarifaires actuelles restent valables. En cas de décision positive du tribunal fédéral, CAMION TRANSPORT SA répercutera les économies sur les coûts RPLP à sa clientèle. Les économies RPLP en découlant seraient créditées dès le 1^{er} novembre 2009 sur le chiffre d'affaire transport net.

Votre service clientèle reste volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Service Noël/Nouvel-An

Nos entreprises restent fermées vendredi 25.12.2009 ainsi que le 1.01.2010. Les envois seront livrés normalement les jeudis 24.12.09 et 31.12.09. Les prises en charge seront par contre effectuées les jeudi 24.12.09 et 31.12.09 uniquement sur demande préalable.

Le service durant Noël et Nouvel-An est très réduit et nous vous prions par conséquent de contacter dans chaque cas et à l'avance notre disposition si vous avez des livraisons urgentes à heures fixes et jours fixes.

Dès aujourd'hui, nous vous souhaitons, à votre famille ainsi qu'à vos collaborateurs de joyeuses fêtes, du bonheur et une bonne santé pour la nouvelle année.

Avec nos meilleures salutations.

CAMION TRANSPORT SA